



Procès gagnés mais toujours pas de pension alimentaire

Par **emma2703**, le **15/11/2008** à **10:17**

bonjour j'ai 22ans et je suis en rupture familiale depuis avril 2004. A cette date, j'ai été accueillie chez ma tante maternelle.
J'ai donc lancé une procedure pour obtenir une pension alimentaire de mes parents séparés. Le premier procès a eu lieu le 17janvier 2006, mon pere a été condamné à me verser une pension alimentaire de 142 euros par mois et ma mère à 108euros. Mon père ne s'est pas opposé au verdict, ma mère a fait passer le procès en cours d'appel, le jugement a été rendu le 13mai 2008 et là encore j'ai gagné. Hors depuis cette date je n'ai reçu qu'un chèque de 2800euros correspondant à l'arrièrage de pension depuis octobre 2005, mais depuis plus rien. Mon avocat me dit de me débrouiller avec le huissier mandaté, et le huissier me dit qu'il ne peut rien faire car ma mère a arrêté de travailler pour ne pas payer et ne veut pas saisir sur le compte de son mari. Un de leur compte a été saisi dans l'espoir d'une rentrée d'argent mais en vain et le huissier me dit qu'il ne peut pas saisir leur biens à cause d'un enfant en bas-âge.
Je ne sais vraiment plus quoi faire, dois-je relancer un procès, contacter un nouveau huissier??? J'espère obtenir une reponse de votre part, cet argent m'est vraiment nécessaire je suis etudiante je n'ai donc pas de revenu.
De plus entre avril 2004 et octobre 2005 ma mère n'a pas déclaré la rupture familiale et donc percevais encore la pension alimen,taire que mon pere versé pour moi à l'époque qui était de 137euros par mois. Mon avocat me dis que cet argent est perdu et que mon pere ou moi ne pourrions jamais le recupérer. Qu'en est il réellement?
J'espere vraiment obtenir une reponse de votre part qui pourra m'aider dans mes futures demarches.
merci